Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91 Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 23 / 2024

OBJET:

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Date de la convocation du Conseil Municipal :

30 Septembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 028-212800841-20241010-23-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

Certifié exécutoire Compte tenu de sa Réception en Préfecture Et de sa publication L'an deux mil vingt-quatre, le dix Octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Monsieur Serge DROIT (pouvoir donné à Mr Tanty), Monsieur Thierry GARNIER (pouvoir donné à Mr Boutin), Madame Claudie PICHOT

Madame Cécile DE BEIR a été élue secrétaire de séance.

Le Maire évoque un courrier reçu du Conseil Départemental, sollicitant la commune pour une participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), pour l'exercice 2024.

Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 500€ comme les années précédentes.

APRES DELIBERATION, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, A 11 ABSTENTIONS

. S'ABSTIENNENT sur la décision d'allouer une participation financière au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes en difficulté (F.A.J.),

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Le Maire

